

rapport Cockfield-Brown tire cette conclusion. S. R. Giffin & Son, de Goldboro, prétendent que notre sel est le meilleur pour le poisson séché dur. A. E. Nickerson, de Yarmouth, assure qu'il n'a subi aucune perte par la décoloration sur plusieurs millions de livres de poisson coupé, expédié aux Etats-Unis, où la couleur a aussi une importance de premier ordre. McCormack et Zatzman, de Saint-Jean, qui en emploient de fort grandes quantités, sont tout à fait satisfaits de notre sel. W. H. Smith, de la Lunenburg Sea Products, Lunenburg, déclare que le sel de Malagash est tout à fait satisfaisant pour le commerce de poisson préparé de la compagnie. W. C. Smith & Co, de Lunenburg, reconnaissent aussi depuis longtemps que le sel de Malagash est plus apte qu'un autre à assurer la conservation du poisson. Pierre Mercier, démonstrateur du ministère des pêcheries pour la salaison du poisson à Gaspé, nous a écrit l'automme dernier pour nous dire que le sel de Malagash est le seul qui lui permette d'employer le procédé particulier qu'il enseigne, aux îles de la Madeleine. Bien que le poisson séché de ces compagnies représente presque tous les procédés employés dans les Provinces maritimes, nous avons obtenu plusieurs attestations, y compris celle de Robichaud, membre de la commission McLean. Plusieurs maisons de Terre-Neuve, ainsi que la société la Morue française de Saint-Pierre comptent parmi nos meilleurs et plus importants clients, qui sont très satisfaits des résultats obtenus depuis plusieurs années, du même procédé qu'on emploie à Lunenburg. Le rendement de plusieurs de ces procédés marque une telle différence suivant le sel employé que, si l'on se sert de celui qui remplit les conditions voulues, on récupérera le prix du sel, et même davantage. Or, le sel de Malagash remplit toutes ces conditions.

J'éprouve beaucoup de sympathie pour les pêcheurs, comme tous mes collègues de la Nouvelle-Ecosse. Nous nous rendons tous compte que l'industrie de la pêche a beaucoup souffert et, qu'à cause de l'état économique du monde, elle se trouve en un état très peu satisfaisant à l'heure actuelle. Mais je ne vois pas pourquoi on devrait frapper une autre industrie canadienne, l'industrie du sel de Malagash, en dépréciant la qualité de son produit, qualité qui égale celle de tout sel servant à la salaison du poisson, comme je crois l'avoir démontré par les télégrammes que je viens de lire. En toute justice pour cette industrie, nos honorables vis-à-vis qui ont parlé de la sorte devraient retirer leurs paroles ou faire des réserves, car ils semblent être victimes d'un malentendu. Naturellement, si nos honorables vis-à-vis ne s'intéressent pas aux industries des Provinces maritimes, ils ne retireront rien. Mais je prétends qu'il s'agit d'une industrie légitime, et l'on ne devrait pas, dans cette enceinte, déprécier la qualité de ses produits, lesquels, au dire de beaucoup de pêcheurs, sont éminemment appropriés aux fins pour lesquelles ils s'en servent.

Encore un mot et j'ai fini. Quand on a commencé l'exploitation de la mine, on a découvert une veine renfermant une certaine quantité de sel qui faisait rougir le poisson.

On l'a abandonnée. Aujourd'hui, on exploite une veine qui produit une excellente qualité de sel pour les fins de la pêche. En outre, à cause des méthodes scientifiques adoptées par la compagnie, elle produit un sel que beaucoup de pêcheurs trouvent supérieur à tout autre pour la salaison du poisson.

M. SHORT: J'ai suivi avec intérêt la discussion qui se poursuit depuis, hier soir, sur l'industrie de la pêche. Je m'occupe de cette industrie depuis trente ans. J'ai écouté avec un intérêt particulier les paroles de l'honorable représentant de Shelburne-Yarmouth, qui semble le champion des pêcheurs de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse.

Je ne partage pas certains des avis exprimés par cet honorable député, hier soir et ce matin, mais je suis d'accord avec lui sur un point. C'est que le Gouvernement a été mal avisé de refuser la prolongation de la saison de pêche pendant les deux semaines entières, c'est-à-dire jusqu'au 31 mai, bien qu'il ait accordé cinq jours de plus qu'il n'avait décidé au début. Il va sans dire, quand on a accordé la saison de six semaines, l'hiver dernier, il était entendu qu'on retrancherait deux semaines à la fin de la saison du printemps, saison qui devait donc se terminer le 15 mai au lieu du 31. Ces six semaines ont été fort utiles aux pêcheurs de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse et il est évident qu'ils ont consenti au compromis en question. Mais ils espéraient alors qu'ils prendraient la quantité habituelle de homards en mars et avril. Malheureusement, la température a été fort mauvaise en mars le long de la côte néo-écossaise, et l'on n'a pris que peu de homard durant ce mois. Voici la statistique de la pêche pour les mois de mars et avril des trois dernières années:

	Livres	Valeur
1930..	3,271,300	\$650,372
1931..	2,956,100	497,733
1932..	1,751,000	264,239

On voit donc que la pêche a été fort déficitaire, cette année, comparativement aux deux années précédentes. Cela est dû entièrement à la mauvaise température. J'ai demandé au Gouvernement d'accorder les deux semaines additionnelles aux pêcheurs en vue de compenser pour le manque à gagner du mois de mars, mais le Gouvernement n'a pas jugé à propos de se rendre à cette requête. Il a fait une erreur, me semble-t-il, mais je ne veux pas l'en blâmer. Les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse éprouvent de la reconnaissance pour les cinq jours additionnels, qui les dédommageront quelque peu.

Quant à l'épuisement du homard ou à la conservation des pêcheries, on ne s'arrête plus à cela aujourd'hui. Il y a tout autant de homards dans la mer que jamais auparavant. Comme je